

Arts Plastiques

C'est une **option facultative** qui peut être suivie par les élèves de toutes les séries (générales et technologiques), de la seconde à la terminale. Coefficient 2 au baccalauréat.

Les élèves de seconde ont une heure de cours par semaine, les premières et terminales deux heures, entre 12h30 et 13h30. Le matériel est fourni sur place, les élèves ont accès à des outils numériques et logiciels.



Le programme

Il repose sur une interaction et un équilibre entre pratiques artistiques et études d'œuvres. Il vise à la construction d'attitudes artistiques et à l'exercice d'une réflexion critique. Des visites guidées d'expositions d'art contemporain sont organisées.



La question principale **en classe de seconde** vise à travailler les relations qu'entretiennent « **LA FORME** » et « **L'IDEE** », à travers le DESSIN et la MATERIALITE.

- **En classe de première** le programme est centré sur la question de la **REPRESENTATION**, ses procédés, ses processus et ses codes.
- L'enseignement **en terminale** pose plus particulièrement la question de la "**PRESENTATION**", question qui détermine à la fois la pratique artistique et l'approche culturelle.

En relation avec cette problématique, un programme limitatif (national) de trois questions renouvelé par tiers chaque année, choisi de manière à favoriser une étude approfondie de différents dispositifs de "présentation".

Les trois œuvres du programme de terminale pour l'année scolaire 2017-2018 et pour la session 2018 du baccalauréat sont les suivantes :

- Paolo Caliari, dit Véronèse, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561)
- Vidéos de **BILL VIOLA**
- Sophie Taueber-Arp (1889-1943) « la tradition, rupture et renouvellement de la présentation : étude de 3 œuvres.

Le dossier pour l'épreuve orale du baccalauréat



Présenté dans un carton à dessin format libre, mais **pas moins d'un format demi raisin**, le dossier est précédé de la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Il comprend, sous forme de planches (esquisses, croquis, travaux aboutis) relevant des techniques traditionnelles et réalisées au cours de l'année terminale, en relation directe avec les questions du programme de l'option facultative.

Le candidat a recours à la photographie pour rendre compte des travaux qui ont été réalisés dans l'espace (volumes, installations, événements). Dossier numérique, vidéo,... 5 minutes maximum.

Nature et modalités de l'épreuve

Epreuve orale : durée 30 mn, sans temps de préparation.



L'épreuve prend la forme d'un entretien à partir du dossier constitué par le candidat au cours de l'année de terminale.

L'évaluation vise des compétences artistiques, culturelles, techniques, méthodologiques.



Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec Anne Legrix, professeur d'Arts Plastiques.